

reste, les nouvelles promesses, le zèle des conseillers et quelques sages rigueurs menagées à propos, dont on usera envers les infracteurs, ranimeront la bonne volonté de tous pour cette grande œuvre.

Ce n'est point tout encore ; *afin d'envelopper en quelque sorte, comme nous l'a si bien exprimé le supérieur de la retraite, toute la paroisse dans un réseau de bonnes œuvres*, et sur la demande d'un certain nombre, un appel a été fait de tous les hommes mariés, pour les inviter à former une Congrégation.

Quel a été l'étonnement des missionnaires, lorsqu'après ce seul et unique appel, deux cent cinquante hommes sont venus donner leurs noms pour en faire partie, et qu'un grand nombre d'autres ont exprimé le regret de n'avoir pu se rendre. Nous comptons avec assurance pouvoir offrir aux missionnaires, quand ils reviendront l'été prochain nous visiter, selon leur promesse, cinq cents hommes, animés du courage de se ranger sous la bannière de la Congrégation de la Croix.

Peu de paroisses ont été aussi favorisées de la présence des missionnaires que la paroisse de St. Jacques ; mais je puis ajouter encore qu'il en est peu qui comptent autant de monuments de leur zèle et de leur dévouement.

Gloire donc aux missions ! gloire aux retraites, qui produisent et fécondent tant d'œuvres glorieuses à la religion !

C'est au zèle du Rev. M. Paré, curé de St. Jacques, vieillard si respectable, tout rempli de l'amour de Dieu, et qui ne trouve rien de trop, quand il s'agit du salut des âmes, que sa paroisse doit le bonheur inestimable d'avoir eu plusieurs visites des RR. PP. Oblats. Honneur à ce vénérable Monsieur, quoiqu'il méprise la gloire d'ici bas, pour ne s'occuper que de celle du Ciel !

UN ASSISTANT.

B U L L E T I N .

*Lettre de Mgr. Provencher. — Pétition pour voter au scrutin. — Décès du Rev. Père De Theux, jésuite. — Inondation dans Susquehannah. — Arrivages à Québec. — Le débâcle de la ville.*

— Une lettre que Mgr. Provencher, vicaire apostolique du district du Nord-Ouest, écrivait de sa résidence de St. Boniface sous la date du 30 décembre et qui est parvenue à son adresse à Montréal le 25 de mars, nous apprend que la santé du vénérable évêque de Juliopolis, ainsi que celle de ses infatigables missionnaires était très-bonne à cette époque. M. Thibault était le seul qui fut un peu indisposé, à raison des grandes fatigues qu'il avait subies dans le cours de ses missions. Aussi avait-il pénétré bien au delà de l'Isle à la Crosse, dans la direction du Lac des Esclaves. Dans toutes ses excursions apostoliques, cet intrépide missionnaire a rencontré des tribus sauvages admirablement bien disposées à entendre la parole de vie et à recevoir la visite des *Robes-noires*. Plusieurs chefs même étaient venus de très-loin pour voir le prêtre qu'on leur avait annoncé ; et en l'entendant parler du Grand Esprit, ils l'écoutaient comme si Dieu leur eut parlé en personne. Ces Sauvages demandent instamment qu'on aille les instruire : c'est pour profiter de ces heureuses dispositions, que Mgr. Provencher se proposait d'envoyer, ce printemps, vers ces tribus lointaines deux autres missionnaires, MM. Laflèche et A. Taché qui ont étudié la langue sauteuse, l'hiver dernier sous M. Belcourt. La mission évangélique est si abondante dans cette vaste région du Nord Ouest, que Mgr. Provencher demande instamment deux nouveaux ouvriers pour lui aider à la recueillir. La même lettre fait mention du succès toujours croissant des écoles tenues par les réverendes Sœurs Grises, parties de Montréal, il y a maintenant deux ans, pour aller instruire les métisses et les sauvages de ce pays, et donner en même temps à cette colonie tous les soins que la religion peut attendre de leur zèle et de leur charité. Malheureusement leurs travaux sont si multipliés qu'elles ne peuvent déjà plus, malgré le renfort de l'année dernière, suffire aux besoins de la population : aussi demandent-elles du secours à leur ancienne communauté. Nous pensons qu'elles obtiendront l'assistance de deux nouvelles Sœurs.

— On rapporte qu'il circule en ville une pétition à la législature provinciale, qui sera approuvée par tous les partis ; c'est une demande pour changer le mode des élections en adoptant le vote au scrutin. Tout le monde signe avec empressement cette mesure qui sera sans doute, disparaître les scènes tumultueuses et les meurtres qui ont eu lieu dans les dernières élections.

— L'affaire des deux prétendants à la mairie n'est pas finie ; la cour s'est déclarée incomptente pour juger cette affaire. Il y en a qui prétendent que cette cause doit être portée à la législature.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Lundi, 30 mai.

50 pétitions ont été présentées.

Le plus grand nombre pour demander des chemins, ponts, et chemins à lisses.

M. Scott s'est informé à la Chambre, si le gouvernement se proposait d'indemniser le Bas-Canada pour les pertes de 1837 et 38. Le procureur-général Smith a répondu, qu'on ne ferait rien avant que le rapport des commissaires nommés pour cela, eût été donné.

M. Robinson demanda qu'on fit une adresse à Sa Majesté, la priant d'adopter quelques mesures, pour assurer à ses sujets des colonies du nord de l'Amérique une circulation plus fréquente en hiver des vaisseaux à vapeurs, chargés de la malle. Cette motion a été adoptée, et un comité nommé pour préparer l'adresse.

Sur motion de M. Aylwin, les documents transmis par Son Excellence au sujet des postes dans cette province, ont été réservés à un comité de neuf membres.

M. Viger présenta un bill concernant les notaires.

Il fut présenté une requête de la corporation du collège de Ste. Thérèse de Blainville, et une pétition de John Morris et autres, pour demander un aide pour ériger une nouvelle bâtie pour le collège.

Des Directrices de l'Association charitable des Dames catholiques de Québec demandant un aide pour rebâtir une maison occupée par les orphelins, qui a été détruite par le dernier incendie.

De M. A. A. Asselin, instituteur de la paroisse de St. François du Lac St. Pierre demandant une allouance pour ses services, depuis le 26 novembre 1832 jusqu'au 31 décembre 1842.

Du conseil municipal de St. Anne de la Pocatière demandant une somme pour continuer le chemin du gouvernement dans cette paroisse.

— La grande question de la liberté religieuse soulevée dans une des dernières séances de la chambre des communes par M. Watson un des représentants catholiques de l'Irlande occupe en ce moment le parlement d'Angleterre. Dans la dernière session, l'honorable député présenta aux communes un projet de loi préparé par M. Austey légiste catholique, afin de faire abroger les lois pénales contre les catholiques et les ordres religieux, quoiqu'oubliés dans la pratique elles n'en déshonorent pas moins les statuts de la Grande-Bretagne. Le ministère anglais qui avait d'abord accueilli favorablement le bill de M. Watson, se ravisa à la troisième lecture, au retournement des débats parlementaires en France, au sujet des Jésuites. D'après l'opposition du sir Graham, une commission de jurisconsultes chargés de revoir les lois pénales pour abroger celles qui sont hostiles aux catholiques et aux protestants dissidents, eut ordre de la rédiger. Mais il paraît que ce bill est moins complet que celui de M. Watson, et les catholiques ont persisté à présenter le bill rédigé par M. Austey. Lord John Monner, membre de l'aristocratie protestante, a secondé les efforts de M. Watson pour faire adopter le bill : il ne concevait pas, dit-il, que l'Eglise anglicane fut défendue par ces lois pénales qui frappent les membres du clergé catholique régulier. Elles sont hostiles à l'esprit du christianisme, et le gouvernement rougirait de les approuver, ayant refusé de le faire lorsque les orangistes irlandais le lui ont demandé. Il est notoire, a-t-il ajouté, qu'il y a dans le Royaume-Uni des ordres religieux condamnés par des lois qu'on ne voudrait pas exécuter, personne ne voudrait, par exemple, détruire les moines cisterciens qui consacrent tous leurs tems au soulagement des misères de l'humanité. Lord John Russel n'a pas été moins explicite. Il trouvait ridicule qu'on n'abrogeât pas des lois celle surtout qui frappe les évêques catholiques d'Irlande pour prendre le titre de leur siège épiscopal : qu'il n'était pas moins absurde d'avoir des lois qui condamnent les Jésuites à la déportation tandis qu'elles ne sont pas exécutées. Il a exprimé le vœu qu'il n'y eut plus longtemps des dispositions inutiles dont l'application est devenue impossible. A cette occasion, M. O'Connell a fait entendre quelques paroles nobles et chaleureuses. N'est-ce pas, a-t-il dit, un singulier spectacle que notre chambre soit à cette époque appelée à prononcer sur la question de savoir si les fonctions du prêtre doivent être déclarées criminelles et frappées par la loi ? Le héros de la liberté irlandaise n'a pas manqué de flétrir en cette occasion au nom du christianisme et de la civilisation, le bourreau des Religieuses de Minsk. Ce récit a eu du retentissement dans la Chambre des Lords. Lord Kinnaird et lord Aberdeen, ont exprimé des sentiments qui font honneur à l'Angleterre et au parlement.

— Dans les rapports officiels qui sont parvenus en Angleterre sur les ba-